

Cinq fiches pour définir l'image dans son pouvoir de représenter

*Mise en forme par Christian Vieaux
IA-IPR d'arts plastiques
Académie de Paris*

Ce document, légèrement remanié, est issu des outils d'accompagnement d'un dispositif de formation dédié à la question de l'image en arts plastiques et mis en œuvre dans l'académie de Lille en 2006 et 2007.

Il présente trois premières fiches formant des synthèses de définitions de l'image (issues du dictionnaire, du champ de l'esthétique (Souriau), de la sémantique).

Une quatrième fiche dégage des définitions permettant de situer l'image dans son pouvoir de représenter.

La cinquième et dernière fiche pose quelques repères pour une taxinomie des images dans leur pouvoir de représenter.

FICHE 1

ELÉMENTS DE DÉFINITION DU MOT IMAGE / DICTIONNAIRE

IMAGE : ETYMOLOGIE / etymology :

Subst. fém. en français, *imagene* vers 1050, puis en moyen anglais par le français, du latin *imago*, «imitation, représentation, forme ressemblante, portrait, tableau, statue, masque, simulacre». De la racine *im-* d'où *imitor*, et, avec aspiration sifflante, *sim* d'où *similis* apparentés morphologiquement et sémantiquement à *image*.

D'après le dictionnaire Le Robert :

I.

1. Reproduction inversée qu'une surface polie donne d'un objet qui s'y réfléchit. Reflet. Physique : Ensemble des points de convergence des rayons lumineux issus des divers points d'un corps donné (image réelle) ou du prolongement de ces rayons (image virtuelle). Image photographique.
2. Représentation d'un objet par les arts graphiques ou plastiques ou par la photographie.
3. Petite estampe. Représentation exagérément schématique d'une réalité complexe.

II.

1. Reproduction exacte ou analogique d'un être, d'une chose.
2. Ce qui évoque une réalité.
3. Comparaison, métaphore.

III.

1. Représentation mentale d'origine sensible d'une perception. Reproduction mentale d'une perception ou d'une impression antérieure, en l'absence de l'objet qui lui avait donné naissance.

FICHE 2

ELÉMENTS DE DÉFINITION DU MOT IMAGE / VOCABULAIRE D'ESTHÉTIQUE

D'après « Vocabulaire d'esthétique », Etienne SOURIAU, PUF, 1990, Paris.

1. **Représentation non nécessairement ressemblante** d'une personne, d'une chose ou d'un lieu **par des moyens manuels**, dans un des arts plastiques : Image est relatif à l'objet représenté (c'est l'image de ...). L'image se caractérise alors par la reproduction de l'aspect visuel extérieur d'un être réel ou fictif, en tout cas diégétique. (Diégétique de diégèse : terme créé en 1950 par Anne SOURIAU. La notion qu'il désigne s'applique à tout art où on représente quelque chose. La diégèse est l'univers de l'œuvre, le monde posé par une œuvre d'art qui en représente une partie). L'image n'est pas la chose représentée, elle n'en offre que l'apparence.
2. **Représentation figurative** d'une personne, d'une chose, d'une scène **par des moyens techniques** permettant sa reproduction en de nombreux exemplaires.
3. **Représentation mentale (image mentale)** ayant un contenu analogue à celui de la perception, mais due à un processus psychique et non à l'excitation matérielle d'un organe des sens ; elle est purement subjective.
4. **En littérature**, un des sens du terme d'image est le suivant : **description**, ou passage plus court, indiquant l'aspect perceptible (très souvent visuel) de quelque chose, de manière frappante et **suscitant une image mentale** (chez le lecteur). En ce sens on dit aussi hypotypose. Également dans un sens plus figuré on appelle aussi image une sorte de tableau d'ensemble présentant quelque chose sous un certain aspect, en donnant une certaine idée, soit par la perception, soit par la narration, soit même par l'action théâtrale. On appelle également image en littérature une manière de parler d'une chose en lui prêtant l'aspect de quelque chose d'autre (métaphore, comparaison, métonymie, synecdoque, catachrèse).

FICHE 3

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DU MOT IMAGE / SÉMANTIQUE

ETUDE SEMANTIQUE / Définitions

1. (Beaux-Arts). **Représentation** matérielle en deux (dessin) ou trois dimensions (dans certaines langues l'équivalent du mot *image* peut désigner aussi les statues) sur le principe de la **ressemblance** d'une **réalité** (« ce qui existe effectivement à l'extérieur du sujet »).
2. (Poétique). **Description** verbale des traits saillants d'un objet absent permettant à l'esprit de se le représenter.
3. (Stylistique, Rhétorique). **Comparaison. Évocation** d'un objet absent ou abstrait au moyen d'un autre, d'une situation, d'un personnage avec lesquels on le compare en raison de points communs qu'il partage avec eux.
4. (Psychologie). **Représentation mentale** plus ou moins imaginaire d'un objet réel fantasmé ou de soi-même, d'une autre personne, d'un phénomène.
5. (Imaginaire). **Apparence de réalité** qui se présente à l'esprit.

FICHE 4

ELÉMENTS DE DÉFINITION DE L'IMAGE DANS SON POUVOIR DE REPRÉSENTER

IMAGE : REPRÉSENTATION, MÉTAPHORE OU FANTASME (IDÉE DE LA RÉALITÉ).

Source - extraits et synthèse - : Dictionnaire International des Termes Littéraires.
<http://www.ditl.info/arttest/art2241.php>

L'image est un terme complexe dont les emplois varient dans l'histoire des théories artistiques selon les époques ou les orientations idéologiques des différentes cultures.

Les usages se rattachent à trois conceptions différentes de la notion d'image. (...) L'image comme représentation, mais aussi comme métaphore et comme fantasme de la réalité.

1. L'IMAGE – REPRESENTATION : L'image considérée comme *représentation* (ou *imitation* d'un objet de la réalité).

L'image est d'abord une **représentation sur le principe de la ressemblance par les arts graphiques ou plastiques d'une réalité absente ou abstraite.**

L'image visuelle serait ainsi la forme donnée dans la matière à l'idée d'un objet. L'image (plastique ou poétique) n'est, ni la réalité, ni un calque de la réalité, mais l'évocation d'une réalité perçue : **une réalité reconstituée mentalement dans ses traits saillants.**

Toute image est un codage de la réalité. Elle doit donc être décodée par l'observateur. C'est donc une question de perception et de réception.

- **Le codage de la réalité par l'auteur** (intervalle élaboration-production) :
 - o Choix des éléments caractéristiques qui feront « apparaître » la réalité (réduction d'échelle ou agrandissement, point de vue et perspective, perception des couleurs ou passage au noir et blanc, réduction à deux dimensions d'un objet en relief, stylisation des formes, ornement ou dépouillement, ...).
 - o La lisibilité entière de ces codages présuppose la maîtrise du contexte, de la situation, de la tradition, de la civilisation qui a produit une image.
- **Le décodage de l'image par l'observateur** (intervalle réception-perception) :
 - o Des éléments propres aux qualités d'une représentation (l'image dans le comment de ce qu'elle donne à voir) et les compétences de son regardeur interfèrent dans la perception et l'interprétation de l'image.
 - o L'observateur peut ne pas être en capacité de percevoir l'image dans ses intentions : soit l'auteur (l'artiste) a mal fait son travail, soit il a introduit des éléments de **brouillage** afin de rendre l'image **polysémique** et pour là-même apte au **symbole**. L'auteur peut être dessaisi de ses intentions : l'observateur interprète, reconstruit, décode l'image à sa façon, c'est-à-dire selon ses **visées** propres marquant un décodage voire une contradiction avec celles de l'auteur.

2. L'IMAGE – MÉTAPHORE : L'image considérée comme *métaphore* (ou *analogie*, *allégorie*).

L'image-analogie : Sous la même appellation d'*image*, la tradition classique désigne aussi l'**évocation d'une réalité au moyen d'une autre à laquelle on la compare en raison d'un caractère qu'elles ont en commun.**

Au principe de la ressemblance caractéristique de l'image-illustration (moyen de la représentation visuelle pour éclairer des aspects spécifiques de la réalité observée) se substitue celui de l'analogie ou de la proximité, de la similitude. Dans l'image de la fuite de l'eau représentant le temps qui s'écoule, c'est la fluidité commune à l'idée représentée et au représentant qui fait image.

L'image-analogie offre une représentation d'un être, d'une chose sans en reproduire exactement l'aspect.

L'image constitue parfois un cas particulier de la **métonymie***, la **synecdoque**** désignant le tout en nommant une partie, ou une partie par le mot désignant le tout: *La figure, image du corps*.

*Métonymie** : Figure de rhétorique, procédé de langage par lequel on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire (la cause pour l'effet, le contenant pour le contenu, le signe pour la chose signifiée : ex. ameuter la ville / les habitants).

*Synecdoque*** : Figure de rhétorique qui consiste à prendre le plus pour le moins, la matière pour l'objet, l'espèce pour le genre, la partie pour le tout, le singulier pour le pluriel ou inversement (ex. les mortels pour les hommes, un fer pour une épée, une voile pour un navire).

3. L'IMAGE – FANTASME (IDÉE DE LA RÉALITÉ) : L'image considérée comme *fantasme de la réalité*.

L'image est aussi une **apparence de réalité qui se présente à l'esprit, la vision d'une réalité intérieure, représentation imaginaire**. (V. SIMULACRE).

L'image est une relation du sujet au réel, de l'homme au monde. Relève de cette conception toute représentation mentale d'origine sensible, mais tout aussi insaisissable que l'image spéculaire.*

Gaston Bachelard montre comment l'image poétique émerge de la rêverie.

La psychanalyse a fait de l'image une représentation inconsciente régissant les relations de l'individu à son environnement.

On appelle **image archétypale** la figuration matricielle supposée issue des expériences premières de l'humanité et inscrite, selon Carl G. Jung, dans un inconscient collectif.

A l'**image mimétique** (restitution d'une réalité vraie par la mise en avant des caractères visuels saillants) s'oppose l'**image imaginaire** (production d'une apparence de réalité n'ayant pas nécessairement son ancrage dans le réel objectif). Elle est alors synonyme de *ombre, fantôme, apparence*, mais aussi d'**idée**: les deux mots *idée* et *image* sont souvent interchangeables, l'image étant la concrétisation de « l'idée qu'on se fait d'une chose ».

Dans de nombreux emplois, le terme d'*image* est saisi au sens de **représentation mentale** et de **mythe** en tant que représentation imaginaire ressentie comme une vérité personnelle.

Imagination comme faculté de concevoir ou de percevoir des images (avoir de images mentales, avoir des images visuelles, se représenter un monde fictif mais possible, créer un monde irréel, savoir inventer).

Imaginaire comme ce qui n'est pas réel, mais de l'ordre de la fiction (imaginaire peut se prendre comme adjectif, par exemple, imaginaires comme les personnages ou les événements d'une fiction, ou comme nom – substantif -, par exemple quand on dit qu'on laisse le réel pour l'imaginaire) ou comme l'ensemble du monde fictif où l'on habite mentalement (c'est un effet psychologique, une résultante et une activité).

Imagerie comme l'ensemble des images d'une même inspiration ou d'une même origine.

*Image spéculaire** : relatif aux images produites par un miroir, image renversée ou les formes sont inversées.

FICHE 5

ÉLÉMENTS POUR UNE TAXONOMIE DES IMAGES DANS LEUR POUVOIR DE REPRÉSENTER

« Quand nous regardons une image, nous ne voyons jamais simplement des propriétés phénoménales à l'état nu, nous devons être attentifs à une certaine manière dont elles sont présentées »
(Jacques MORIZOT, *Qu'est-ce qu'une image*, Vrin, Paris, 2005).

L'image a un contenu représentationnel interprétable.

Images naturelles / Images intentionnelles : reflet / dessin, ...

Images matérielles / Images immatérielles : tableau / souvenir, ...

Images artificielles ou artefactuelles (dont les images artistiques):

- images fixes ou images animées : photographies/films ;
- images littérales ou images schématisées : empreintes/cartes ;
- images uniques ou répétables : aquarelles/estampes ;
- images analogiques ou numériques : peintures/images de synthèse ;
- images visuelles ou polysensorielles

Images artificielles produites manuellement (engageant en relation à des gestes, des instruments, des médiums et des supports) :

- Production artistique d'une image de la réalité ou d'une vision provenant d'une réalité intérieure : dessin, peinture, sculpture, collage, ...
- Production conventionnelle stricte codant la réalité observée à des fins de communication instrumentale ou de connaissance : schéma, relevé graphique, plan, imagerie médicale, diagramme, pictogramme, ...

Images artificielles produites avec des appareils d'enregistrement, de reproduction d'images ou de génération d'images :

- Enregistrement d'images : photographie, cinéma, vidéo, ...
- Reproduction d'images : gravure, lithographie, sérigraphie, imprimerie, photocopie, ...
- Génération d'images : informatique, technologie numérique, ...

Images artificielles (artefactuelles) **produites et diffusées avec des médias stables ou des médias instables** :

- Médias stables de l'image artificielle : médias qui ne sont pas sujets dans leur état premier de production à changer, qui demeurent, or les altérations physiques du temps, avec les mêmes qualités : papier, toile, panneau, pellicule argentique, ...
- Médias instables de l'image artificielle : médias qui permettent dès leur état premier de production des déplacements, des changements d'états, des permanences ou des changements de qualités : données et vecteurs numériques, Internet, ...